

N/REF : 22/01/2025 21H30 C:000053 I:02547
V/REF : AC/C10845
V/Email reçu le Mercredi 22/01/2025 a 21H30

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. CTR
IMMEUBLE : CHAUBRIAND - CTR
BOULEVARD DE CHATEAUBRIAND
37 A 41
35500 VITRE

Rennes, le 12 Février 2025

Référence Marché: 020012-PBS-001-Lot 8 Poterie
LOCALISATION : ALLEE 37 CHATEAUBRIAND - MME SALIM 07 68 45 52 12
LOGEMENT N° 016564, PORTE N°6564, 3° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : REMPLACEMENT ROBINETTERIE BAIGNOIRE MÉLANGEUSE PAR MITIGEUSE
Donneur d'ordre : Mme A GUILLO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 31/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
REMPLACEMENT D'UN ROBINET MITIGEUR
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 03/02/25 a 16H22 Mme A GUILLO

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBS018-Rempl.rob.mitigeuse	s/baignoire	1	126,95
				126,95
		TOTAL H.T.		126,95
		T.V.A. a 10,00%		12,69
		TOTAL T.T.C.En EURO		<u>139,64</u>

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.